

Contrat de Formation simplifiée

N°0001

(Articles L.6353-1 et 2 et R.6353-1)

Préambule

Initiation au Métier d'Acteur et à la Direction d'Acteur

Un échange téléphonique avec Mme/Mr XXXX en date du 15/05/2024 a permis de déterminer le besoin de formation sur le métier d'acteur et la direction d'acteur. XXXXX est une jeune actrice qui a des bases solides en matière d'improvisation et de jeu dans le cinéma mais a moins de notion concernant la direction d'acteur et la façon dont on appréhende au mieux un personnage et comment on définit son caractère. Une formation d'une journée lui correspond parfaitement car étant une jeune actrice elle ne peut se permettre de se former lors d'une formation plus longue et plus couteuse. En matière d'expérience XXXXX a déjà à son actif plusieurs formations et expérience de tournage. Aucune difficulté particulière ou handicap n'a été mentionné.

Entités juridiques concernées

Sur cette base est conclue le contrat de formation, en application des dispositions du **Livre III la Partie VI du Code de Travail** portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, entre

CLAP DE PANAME, ci-après nommé OPAC,

SIRET 910 540 475 00027

48 rue du Docteur Léonce Basset, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Demande en cours de numéro de déclaration d'activité [xxxxxx] auprès de la Direction Régionale de l'Economie, du Travail et des Solidarités (DRIETS) de la région Ile de France.

Et

XXXXX , ci-après nommé bénéficiaire,

336 rue des pyrénées 75020 Paris

I. Objet

II.1 Intitulé et descriptif

Initiation au Métier d'Acteur et à la Direction d'Acteur

Détail dans le programme en annexe

II.2 Nature de l'action de formation

Type d'action de formation tel que défini par l'article L.6313-1 du Code du travail :

Action de formation

II.3 Objectifs pédagogiques

- Savoir analyser une séquence
- Savoir interpréter et construire un personnage
- Savoir recevoir la direction d'un réalisateur

II.4 Moyens pédagogiques (P)/ Modalités d'évaluation (E)

✓ **Moyens pédagogiques**

Cours sur la base d'un power point remis aux élèves

Échange d'expérience

Jeu de rôle

Exercice pratique

Technique d'apprentissage transmise aux élèves

Échanges et questions réponses

✓ **Modalités d'évaluation**

Feedback

Fiche de suivi des objectifs par le formateur avec 3 niveaux d'atteinte

Enquête de satisfaction menée auprès de élèves

II.5 Public concerné et prérequis

Il n'y a pas de prérequis exigés mais a minima :

- avoir suivi un stage ou des cours de théâtres sur une durée d'une semaine (journées non nécessairement consécutives).
- ou avoir une expérience de tournage

II.6 Suivi et Sanction

Feuille d'émargement.

Attestation de formation individuelle.

II.7 Durée et horaires

- Durée de la formation est de 8 heures sur 1 journée.
 - o De 09h00 à 12h00
 - o De 13h00 à 18h00

II.8 Dates

La date est fixée au 20 juin 2024.

Aucune modalité ou délai d'accès hormis la signature du contrat au moins 3 jours avant le début de la formation. **En accord avec notre point grand 6 ci-dessous, la signature du contrat en dessous des 14 jours de période de désistement entraine votre renoncement explicite à cette période de désistement.**

II.9 Lieu de la formation

La formation se déroulera dans les locaux de l'Hôtel **MOB HOTEL** :

6 Rue Gambetta – 93400 Saint-Ouen

L'établissement est accessible au public à mobilité réduite.

La salle est équipée d'une connexion internet, d'un paperboard, d'un vidéoprojecteur, d'un écran et dimensionnée pour accueillir la dizaine de participants prévus.

II.10 Situations particulières

Pour toute difficulté ou handicap, n'hésitez pas à nous contacter eva@clapdepaname.com ou contact@clapdepaname.com pour voir les éventuelles adaptations à prévoir.

II. Les intervenants formateurs

Le formateur

Eva Nosewicz

Licence Assistante réalisateur.

Master en Scénario et réalisation.

Plusieurs expériences de tournage : courts et longs métrages

Assistante de production.

III. Qualité & Certifications

Nos indicateurs de performances, à venir dès réalisation de la 1^{ère} formation :

Indice de satisfaction clients : moyenne pour l'ensemble des formations

Atteinte des objectifs : moyenne pour l'ensemble des formations

IV. Engagement de participation

Le bénéficiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

V. Éléments budgétaires

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera de :

Coût unitaire / vacation journalière) € HT	100 €
TVA	Non assujetti
(ou net de taxes en cas d'exonération de TVA – formulaire 3511)	
Soit un total de	100 €

Ces montants s'entendent frais de déplacements et de mission inclus.

Honoraires payables via une billetterie pour réservation de la place.

Pour le cas où le stagiaire aurait recours la prise en charge totale ou partielle de cette formation auprès d'un financeur, il s'engage à transmettre les coordonnées dudit financeur à CLAP DE PANAME. Celles-ci ne seront utilisées que pour le recueil de la satisfaction financeur exigée par QUALIOPI.

VI. Désistement / Renoncement

Conformément à l'article L6354-1 du Code du travail :

- en cas de résiliation de la présente convention par le bénéficiaire à moins de 14 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées au chapitre II, CLAP DE PANAME retiendra sur le coût total, 5% de la somme au titre de dédommagement qui lui sont dues pour la réalisation de ladite action ;
- le délai de rétractation est de 14 jours ; **en cas d'inscription à une session dans un délai inférieur à 14 jours, le stagiaire doit formellement renoncer à son droit de rétractation.**
- en cas de modification unilatérale par CLAP DE PANAME de l'un des éléments fixés au chapitre II., le bénéficiaire se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 7 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

VII. Droit applicable

L'Accord est régi et interprété conformément au droit français. Les parties s'efforceront de traiter tout désaccord éventuel par la recherche d'une solution à l'amiable ; à défaut tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de l'Accord sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bobigny (France).

Pour signifier votre accord, veuillez nous retourner copie de la présente convention **dûment paraphée sur toutes les pages, datée et signée, précédée de la mention "lu et approuvé"** :

J'atteste avoir reçu avec cette Convention, Règlement Intérieur et Fiche Programme/Formation.

Je reconnais avoir pris connaissance du Site Web, des Conditions Générales de Vente.

Paris le 01/06/2024

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

EVA NOSEWICZ
Présidente
Clap de Paname

XXXXX